

■ **FONDATION DE PREVOYANCE IMPLENIA A**, à Genève, CH-660-2272998-1 (FOSC du 24.01.2008, p. 8/4306084). Les pouvoirs de Montalta Renata et Cochard Maurice, jusqu'ici membres du conseil, de même que ceux de Bader Rosmarie et Coral Bernard, sont radiés. Signature collective à deux de Vogt Jean-Pierre, président, ou Bubb Christian ou Merlo Roger, avec Dancet Elisabeth, nommée vice-présidente, ou Manser Hannelore, d'Appenzell, à Mönchaltorf, ou Ulmi Reto, de Wolhusen, aux Cullayes, tous membres du conseil. Signature collective à deux a été conférée à Choron Simone, d'Allemagne, à Mieussy, F, Gerber Marco, de Langnau im Emmental, à Renens, Heller Christine, de Zurich, à Roppentzwiller, F, et Rechsteiner Urs, de Zurich, à Zoug.

Registre journalier no 14767 du 18.11.2008  
(04746228 / CH-660.2.272.998-1)